

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Réorganisation administrative dans un contexte de décroissance

LA COMMISSION SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS ANNONCE LA FERMETURE DE DEUX CENTRES ADMINISTRATIFS

Dolbeau-Mistassini, le 15 octobre 2008. – La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets cessera à compter du 1^{er} juillet 2009, d'offrir des services administratifs et pédagogiques dans les centres administratifs de Normandin et de Saint-Félicien, donnant ainsi suite à une autre étape de la réorganisation administrative amorcée depuis plus de deux ans. Cette décision répond également aux souhaits de la population qui désire, avant que l'on touche aux écoles, la mise en place d'ajustements concrets de la part des administrateurs qui, malgré une baisse démographique importante depuis les dix dernières années, réaffirment de nouveau cette année, dans leur politique de maintien ou de fermeture des écoles, leur volonté de maintenir toutes les écoles ouvertes sur le territoire de la commission scolaire.

En tenant compte du contexte actuel et futur de notre organisation, un mandat fût confié à la direction générale de procéder à une analyse de nos services administratifs et ce, dans le respect de notre mission qui est celle de la réussite des élèves. La structure administrative utilisée depuis la fusion était répartie dans quatre centres administratifs sur le territoire de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

Le fait de maintenir deux centres administratifs permettra une plus grande facilité de communication, de concertation et d'organisation du travail. Le maintien de services administratifs, dans les deux MRC, demeurerait pour nous une priorité, de souligner M. Rémi Rousseau, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

De plus, le changement annoncé touchera une vingtaine d'employés comprenant des cadres, des professionnels et des employés de soutien administratif qui seront transférés vers les centres administratifs de Roberval et de Dolbeau-Mistassini. Des employés professionnels demeureront dans le même secteur que celui où ils travaillent présentement mais seront relocalisés dans des établissements scolaires. Ce changement permettra à certains employés cadres d'augmenter le temps de présence affecté à la prestation de travail en diminuant le temps passé à se déplacer sur le territoire. Pour d'autres, le changement permettra un rapprochement des effectifs travaillant sur des dossiers communs augmentant ainsi le rendement et l'efficacité des services qui ont la responsabilité de ces dossiers, de rajouter M. Serge Bergeron, directeur général de la commission scolaire.

Au cours de la prochaine année, la commission scolaire réalisera des travaux d'aménagement d'espaces administratifs, nécessaires au rapatriement des services offerts et du personnel concerné dans les centres administratifs de Roberval et de Dolbeau-Mistassini ou, pour certains employés, dans des écoles de la commission scolaire afin de les rapprocher des services pédagogiques. Quant aux espaces laissés vacants suite à la relocalisation des employés des centres administratifs de Normandin et de Saint-Félicien, la vocation de ces derniers n'a pas encore été déterminée par les administrateurs. Cependant, leur valeur locative pourrait permettre des revenus supplémentaires à la commission scolaire, sommes qui pourraient être affectées directement aux projets particuliers dans nos écoles secondaires. Ces espaces pourraient même servir au développement de l'offre de services en formation professionnelle.

Rappelons-nous que plusieurs changements ont été apportés, pour atteindre les objectifs liés à l'équilibre budgétaire, au cours des deux dernières années. Pensons à la mise en place de la planification stratégique 2007-2012 qui a influencé de façon déterminante l'organisation budgétaire et la structure administrative de la commission scolaire. L'objectif étant bien sûr, de doter l'organisation des meilleurs mécanismes en vue de réaliser sa mission le plus efficacement possible dans le respect des visées de ce plan stratégique. La commission scolaire a également modifié son organigramme, ce qui a amené une meilleure répartition des services.

La mise en place de ces mesures a exigé et continuera d'exiger un effort soutenu de la part des écoles, des centres et des services, car la pression sur la santé financière de la commission scolaire demeure forte.

-30-

Source :
Lyne Groleau
Conseillère en communication
Commission scolaire
du Pays-des-Bleuets
Tél. : 418-276-2012, poste 4010

Pour information et entrevue :
M. Rémi Rousseau
Président
Commission scolaire
du Pays-des-Bleuets
Tél. : 418-671-0757

M. Serge Bergeron
Directeur général
Commission scolaire
du Pays-des-Bleuets
Tél. : 418- 275-4136, poste 1000